

Je renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier de mon département (cf site du SNEP-FSU Versailles)

Identité	Date de naissance ____/____/____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de naissance			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
	Téléphone portable			Agrégré stagiaire		Prof EPS stagiaire
		Disponibilité		Congés (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin		
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ . Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est...		
			Date et signature			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
			1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
	Prof EPS classe normale biadmissible				163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
	Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI		216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
	Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx		254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
	CE			128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
	CE Hors Classe				190 €	201 €	227 €	244 €					
	CE Classe Ex.		227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
	Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré-e - CTPS		130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
	Agrégré-e Hors Classe - CTPS Hors Classe		277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
	Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €		
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €			
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		89 €									
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe		100 €		Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin					
Agrégré-e stagiaire nouvel-e enseignant-e		130 €		Etudiant-e contractuel-le alternant-e & autre CDD		20 €		Non syndiquables		60 €			
Congé parental - disponibilité		46 €		Congé de formation		102 €		Institutions/Associations		60 €			
Stagiaire en report de stage		20 €		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.				Etudiant-es STAPS		20 €			
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.													
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source		Inférieur à 1051 € → Groupe 1		47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		107 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		152 €			
		Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2		62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		122 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		167 €			
		Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3		77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		137 €	Supérieur à 3 301 € →		197 €			

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRÉLÈVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>

CREDIT D'IMPOT

1 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.